

**M. MacInnis:** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de cette question fort controversée à la Chambre. Je trouve malheureux que les députés divergent d'opinions selon la région du pays où ils demeurent. Je suis en faveur de la canalisation du Saint-Laurent tant au point de vue de la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique que de la navigation.

Je ne crois pas que le Gouvernement qui aura la responsabilité de mettre en œuvre ce projet permette qu'il nuise à quelque autre région du Canada. Ce n'est certainement pas ainsi qu'on doit envisager le progrès du pays. Il est inconcevable que cet apport à la richesse du Canada puisse nuire aux provinces Maritimes ou à la Colombie-Britannique. Or, il n'en peut être ainsi si nous avons un gouvernement qui songe au pays tout entier et non à une région en particulier ni aux gros intérêts de cette région. Voilà comment il faut aborder cette grande entreprise nationale.

Quels qu'ils soient, les progrès réalisés dans d'autres régions du Canada ne sauraient aggraver davantage l'état des provinces Maritimes. Les représentants des provinces Maritimes qui s'opposent à la canalisation du Saint-Laurent sont trop modestes lorsqu'ils prétendent que la chose serait préjudiciable aux intérêts de leurs provinces. Les partisans du Gouvernement qui prennent cette attitude doivent certes avoir fort peu confiance en lui. Si j'avais si peu confiance en un gouvernement je ne l'appuierais pas du tout parce qu'il ne serait pas digne de mon appui.

C'est là il me semble un principe fondamental. Le Parlement s'occupe des affaires du Canada et il doit songer au bien-être des Canadiens de n'importe quelle région du pays. Nous ne devons pas permettre que les avantages dont jouit une région n'améliorent le sort que des seuls habitants de cette région. Que penserait-on de parents qui serviraient les intérêts d'un membre de la famille au détriment des autres?

On les tiendrait pour bien mesquins, n'est-ce pas? Or le Gouvernement serait bien mesquin si, en favorisant le progrès d'une partie du pays, il en appauvriissait une autre. J'espère que le Gouvernement mettra à exécution cette entreprise, le plus tôt possible, en collaboration avec le gouvernement des États-Unis. D'autre part, j'espère que le Gouvernement veillera à ce que ni les provinces littorales de l'Est, ni les provinces littorales de l'Ouest ne soient lésées par l'entreprise, mais qu'elles profitent sensiblement, peut-être, de ces travaux exécutés dans les provinces centrales, qui accroîtront considérablement notre richesse nationale.

[M. Stuart (Charlotte).]

**M. Richard (Gloucester):** Représentant du Nouveau-Brunswick, l'une des provinces Maritimes, je ne m'oppose pas à la canalisation du Saint-Laurent. Tout le pays, je crois, en profitera. L'entreprise, en ce qui a trait à l'activité des ports du littoral de l'Est, aura sans doute des répercussions sur notre commerce international. Je n'admets pas, avec certains autres, que nous devions tendre nos efforts vers l'expansion de l'industrie minière du Labrador afin de passer au rang des pays exportateurs de produits de l'acier. Nous produisons, je suppose, suffisamment d'acier pour répondre aux deux tiers, environ, de nos besoins, d'après les chiffres que je possède. L'expansion des mines du Labrador nous permettrait peut-être de satisfaire à nos besoins en acier et d'en exporter. Je rappelle, toutefois, à la suite du préopinant, que lorsqu'il s'agira de distribuer les deniers publics pour la mise en valeur de ces grandes ressources, le Nouveau-Brunswick réclamera sa part.

**M. Carroll:** J'ignorais que la question de la canalisation du Saint-Laurent serait soulevée à l'occasion du présent crédit. Si je l'avais su, j'aurais pu saisir la Chambre de bien des détails à ce sujet. Tout ce que je me bornerai à dire pour le moment, c'est que je ne m'oppose pas à la canalisation du Saint-Laurent, eu égard aux circonstances qui ont présidé à la naissance du projet et celles dont le pays a été mis au courant depuis quatre ou cinq ans. Comme l'a rappelé l'honorable député de Cap-Breton-Sud, les industries minières et sidérurgiques de la Nouvelle-Écosse s'opposaient, il y a vingt ans, au creusage du Saint-Laurent au delà de la frontière américaine. Ils se disaient que leur charbon ne pourrait plus concurrencer le charbon américain. J'ai quelque expérience en la matière.

Il y a quelques années, j'ai fait partie d'une commission. A cette époque, les administrateurs de la *Dominion Coal Company* ont soulevé la question de la canalisation du Saint-Laurent. Ils ont présenté des arguments contre le creusage et la canalisation du Saint-Laurent, surtout au delà de la frontière américaine. Je leur ai dit, alors, qu'il nous faudrait examiner davantage la question, que nous ne la connaissions pas suffisamment, et que cela ne faisait peut-être pas partie de nos attributions. Nous avons eu, cependant, des entretiens avec les exploitants de mines de charbon des États-Unis.

Le charbon qui entre au Canada vient surtout de la Virginie de l'Ouest et de la Pensylvanie. Or la canalisation du Saint-Laurent ne mettra en valeur ni la Virginie de l'Ouest ni la Pensylvanie. Les exploitants de mines